

# Ecole Saint-Joseph

2 rue de la Camors – 56220 Saint-Jacut-les-Pins

☎ 02 99 91 35 22

✉ [eco56.stjo.st-jacut-les-pins@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stjo.st-jacut-les-pins@enseignement-catholique.bzh)



# CIRCULAIRE DE RENTRÉE

---

## Année scolaire 2020-2021

Chers parents,

La rentrée approche à grands pas, elle aura lieu mardi 1<sup>er</sup> septembre comme prévu.

Je souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles familles et à tous nos enfants qui feront leur première rentrée à l'école Saint-Joseph.

Je suis très heureuse de prendre la direction de cette belle école qu'est Saint-Joseph et d'accompagner les enfants, avec vous, dans leurs apprentissages. Originnaire de la région redonnaise, j'enseignais jusqu'à présent dans une classe de GS/CP au Nord de Rennes (Tinténiac).

Notre établissement compte cette année 93 élèves répartis en 4 classes. De manière générale, le protocole sanitaire mis en place avant les vacances est toujours en vigueur : vous avez dû recevoir dans vos boîtes mail le protocole sanitaire prévu par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que quelques dispositions particulières pour notre école.

En attendant de nous rencontrer, vous trouverez ci-après des informations utiles pour l'organisation de la rentrée scolaire ainsi que le fonctionnement de l'école. Je vous remercie par avance de bien vouloir en prendre connaissance. *A noter que vous retrouverez ces informations dans le cahier de liaison de votre enfant à la rentrée afin que vous puissiez nous retourner le coupon signé.*

Au plaisir de se rencontrer mardi.

Cordialement,

Eudoxia MOUNIER

*Cheffe d'établissement*

## L'ÉCOLE

Structure  
pédagogique et  
effectifs



### Composition des classes :

PS1 – PS2 - MS	Mme Magali ROUSSEL Mme Doriane SOURISSEAU (ASEM)	23 élèves
GS - CP	Mme Nolwenn JOUVANTE Mme Isabelle GUILLOTIN (ASEM)	25 élèves
CE1 - CE2	Mme Eudoxia MOUNIER Mme Anne-Marie LE GALLIC (décharge de direction)	19 élèves
CM1 - CM2	Mme Chrystèle DOUET	26 élèves

### Membres du personnel :

- Mme Doriane SOURISSEAU : ASEM
- Mme Isabelle GUILLOTIN : ASEM
- M. Maxime DANILO : secrétaire-comptable
- Mme Anne-Laure FILATRE : AESH
- Mme Elisa MOURAUD : AESH

Horaires de l'école




Horaires des classes : lundi – mardi – jeudi – vendredi

- **Matin : de 8h45 à 12h00** (si des enfants ne sont pas récupérés par leurs parents au moment du départ à la cantine, ils partiront avec les autres enfants de la cantine)
- **Après-midi : de 13h30 à 16h30**

La présence des enfants à partir de 3 ans est obligatoire pour tous ces jours.





L'école est ouverte aux enfants le matin à partir de 8h35. C'est à ce moment que débute la surveillance et que les enfants sont sous la responsabilité de l'école. **Avant cet horaire, les enfants sont pris en charge par le personnel de garderie dans la salle de garderie et non dans le couloir.**

 Le midi, les enfants qui rentrent déjeuner à la maison, **seront accompagnés à l'école, après 13h20**. La surveillance y est exercée par les enseignants. **Avant cet horaire, le portail sera fermé à clé.**


*A noter également que le midi, les enfants de GS attendront leurs parents au portail.*

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun enfant n'est autorisé à entrer ou à retourner dans la classe en dehors des temps de classe, sauf autorisation exceptionnelle.**



Des temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires, ou « aide personnalisée ») seront proposés par les enseignantes à des petits groupes d'élèves, le lundi et le jeudi de 16h40 à 17h15.

<p><b>Absences</b></p> 	<p>Les absences prévisibles <b><u>doivent être notifiées par écrit</u></b> à l'enseignante concernée.</p> <p>En cas d'absence imprévue, <b><u>les parents doivent prévenir l'école le matin même et munir l'enfant à son retour de classe d'un justificatif avec un motif valable.</u></b></p> <p> Si plusieurs absences non justifiées, signalement à l'Académie.</p>
<p><b>Garderie</b></p> 	<p><b><u>Horaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin : à partir de 7h15 jusqu'à 8h35</li> <li>• Soir : de 16h45 à 18h30</li> </ul> <p><b><u>Tarifs :</u></b> 0,45€par 1/4h <b>débuté</b></p> <p><b><u>Nous vous demandons également de bien vouloir respecter ces horaires de garderie.</u></b> En cas de retard pour venir chercher votre enfant le soir, merci d'appeler et de prévenir la personne responsable de la garderie. Si ces retards se multiplient, une majoration sera effectuée.</p> <p><b>L'école ne fournit pas de goûter. Merci d'y penser.</b></p>
<p><b>Cantine</b></p> 	<p>L'inscription se fait en mairie. Les commandes de repas se font pour 9h00 dernier délai.</p> <p><b>☎ Mairie : 02.99.91.28.65 (avant 9h)</b></p> <p>Un règlement a été mis en place conjointement par la municipalité et l'école avec la participation des enfants. Nous vous invitons à le lire attentivement avec vos enfants (<i>cf site internet de la mairie</i>).</p>
<p><b>Eveil religieux</b></p>	<p>Les premiers pas vers Dieu se font dès la maternelle suivant un projet pastoral. Le quart d'heure supplémentaire quotidien permet de dégager une heure hebdomadaire intégrée dans l'emploi du temps. De plus, des temps de célébrations seront proposés aux enfants dès lors des temps forts liturgiques. Nous rappelons que notre école est ouverte à chacun dans le respect de la différence. L'éveil religieux est donc assuré dans chaque classe avec un réel souci de tolérance.</p>

## ADMINISTRATIF

<p><b>Contribution des familles</b></p>	<p>L'école Saint-Joseph est une école catholique dont le fonctionnement est assuré par l'aide apportée par la municipalité. Un contrat dit d'association nous relie avec l'Etat. Ce contrat permet de financer le fonctionnement quotidien de l'établissement : salaires des personnels non enseignants, les charges de fonctionnement (électricité...), le mobilier scolaire.</p> <p>Pour faire face aux dépenses non couvertes par la subvention municipale, nous vous demandons une participation financière à hauteur de <b>14,5 € par mois</b> pour subvenir aux frais d'aménagement, d'entretien et de construction des locaux en complément du bénéfice des fêtes.</p>
<p><b>Assurance scolaire individuelle</b></p>	<p>L'école souscrit un contrat-groupe à la mutuelle St-Christophe qui assure l'ensemble des enfants scolarisés à l'école sur le temps scolaire et extra-scolaire en individuelle accident et elle prend à sa charge la cotisation.</p>
<p><b>Relation parents / enseignants</b></p> 	<p><b><u>Réunions de classe :</u></b></p> <p>Une réunion de rentrée, où chaque enseignante recevra les parents d'élèves de sa classe, aura lieu dans le courant du mois de septembre.</p> <p><b><u>Cahier de liaison :</u></b></p> <p>C'est le lien entre la famille et l'école.          Vous devez le regarder régulièrement, tous les papiers qu'il comporte doivent être signés après en avoir pris connaissance, <b><u>votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</u></b></p> <p>Les enseignantes y noteront également des remarques générales mais aussi spécifiques sur le comportement de votre enfant quand cela s'avérera nécessaire.          De votre côté, vous êtes invités à y noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les justifications d'absence.</li> <li>- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)</li> <li>- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.</li> <li>- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.</li> </ul> <p>Mme MOUNIER bénéficie d'une décharge pour la direction tous les mardis. C'est au cours de cette journée qu'elle recevra les familles.</p>
<p><b>Livres et fournitures</b></p>	<p>Une liste de fournitures pour les enfants de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 vous a été communiquée à la fin de l'année scolaire. En cours d'année, il vous faudra probablement renouveler certaines de ces fournitures.</p> <p>Les fichiers et les albums de réussite de maternelle <b>sont financés par l'établissement.</b></p>

## INFORMATIONS DIVERSES

<p><b>Rappel</b></p>	<p><b><u>Scolarisation obligatoire à partir de 3 ans depuis la rentrée 2019 :</u></b></p> <p>Une modification de la loi sur l'obligation scolaire (jusqu'à là fixée à 6 ans) a pris effet à la rentrée dernière. <b>Les enfants doivent désormais être scolarisés dès le mois de septembre de l'année de leurs 3 ans.</b></p> <p>Par ailleurs, une mesure permet un aménagement du temps de présence à l'école des élèves de petite section. Cet aménagement, vu en concertation avec les familles, devra répondre aux besoins d'une adaptation progressive au rythme de vie de l'école de certains jeunes enfants. La demande écrite de cet aménagement sera faite par la famille au chef d'établissement qui l'aviserà par la suite et sera transmis à l'inspecteur de l'Education Nationale.</p>
<p><b>Maternelle</b></p>	<p><b><u>Sieste :</u></b> Nous demandons aux parents de PS et MS de fournir un sac de couchage dans un sac au nom et prénom de l'enfant pour la sieste. Ce sac de couchage sera redonné aux vacances scolaires pour le nettoyer.</p> <p><b><u>Petits incidents :</u></b> En maternelle, les enfants sont propres mais il arrive parfois que des « pipis » mal contrôlés s'échappent. Au cas où cela arriverait, nous souhaitons que les familles laissent une tenue de rechange pour leur enfant à l'école. <b>Pensez à étiqueter tous les vêtements pour éviter les pertes et échanges.</b></p> <p>Il arrive parfois que des changes vous soient prêtés par l'école, merci de nous les rendre propres.</p>
<p><b>Santé</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tant qu'enseignantes, nous ne sommes pas agrémentées pour donner des médicaments aux enfants. <b><u>Dans le cas d'un traitement sérieux et inévitable (donc exceptionnel), un PAI doit être mis en place.</u></b></li> <li>• Les enfants ne doivent pas avoir de médicaments en leur possession.</li> <li>• Les enfants présentant de la fièvre ne seront pas admis à l'école.</li> <li>• Les enfants doivent être rétablis au moment de leur retour en classe. Lorsqu'un enfant est malade dès le matin, pour son bien-être personnel et afin d'éviter toute transmission de microbes, veuillez le garder à la maison. Pour des raisons de sécurité, les enfants malades ne peuvent pas rester en classe pendant la récréation.</li> </ul> <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. <b>Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...</b> Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
<p><b>Blog de l'école</b></p>	<p>Le blog de l'école est consultable sur le site : <a href="http://stjoseph56220.toutemonecole.fr/">http://stjoseph56220.toutemonecole.fr/</a>          Nous vous invitons à renseigner votre adresse mail pour être averti des nouvelles.</p>
<p><b>Education physique</b></p> 	<p>Toute contre-indication médicale à la pratique d'un sport doit être signalée. Les dispenses de sport ou de piscine doivent être justifiées par un certificat médical précisant la durée de la dispense.</p> <p><b><u>Salle de sport :</u></b></p> <p>Les élèves doivent apporter des chaussures de sport dans un sac. Ce point nous a été imposé par la municipalité (pas de chaussures, pas de sport !).</p>



**Piscine :**

Des séances de natation seront proposées aux élèves de CE1 – CE2 – CM1 – CM2 à la Piscine de Redon.

Pour encadrer cette activité, nous aurons besoin de parents agréments. Une séance pour la passation de cet agrément sera proposée. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'une séance de piscine pourra être annulée faute d'encadrement suffisant.**

**Dates des vacances**



	Vacances
Rentrée scolaire des élèves.	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Vacances de la Toussaint.	Du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël.	Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver.	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2021
Vacances de printemps	Du samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021
Pont de l'ascension	Du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021
Sortie des élèves.	Mardi 6 juillet 2021

**Les associations**

Notre établissement fonctionne avec l'aide de trois associations :

- **L'OGEC** : s'occupe de la gestion de l'établissement et de l'immobilier
- **L'APEL** : organise les manifestations de l'année et accompagne les enseignants dans l'action éducative.
- **L'AEP** : est l'association propriétaire des bâtiments de l'école.

Ces associations existent parce que des parents s'engagent et donnent de leur temps pour la vie de notre école, pour les enfants. **Nous avons besoin de vous tous.** Venez découvrir ces associations et apporter votre contribution.

Comptant sur votre participation et votre compréhension, nous vous souhaitons bonne réception de toutes ces informations et restons à votre disposition pour toute question.

L'équipe éducative de l'école Saint-Joseph vous souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire !

---

*Retourner uniquement ce coupon à l'enseignante de votre enfant (aîné) avant le 11 septembre 2020.*

Monsieur / Madame : ..... parents de .....

Classe : .....

déclarons avoir pris connaissance des informations de la circulaire de rentrée 2020.

Signatures :